



POLE ASUR MIG

Service Social Hospitalier

**PROFIL DE POSTE**  
**ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF**  
**CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE – Antenne de REDON**

Codification du document :

Rédacteur(s) : E.  
DOMALAIN / Dr G.  
BRETAUDEAU

Date d'application :  
21/07/2025

Approbateur(s) :  
V. QUEMARD  
Gestionnaire(s) :  
E. DOMALAIN

**LOCALISATION ET RATTACHEMENT**

**PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR D'ACTIVITE**

- Le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) assure en ambulatoire l'accompagnement des enfants de 0 à 6 ans, présentant une vulnérabilité ou une difficulté dans leur développement moteur, psychique, intellectuel ou sensoriel.  
Les missions du CAMSP sont multiples et complémentaires : prévention, dépistage, suivi thérapeutique des troubles du développement mais également accompagnement et guidance parentale, soutien à l'accès aux lieux Petite Enfance et à l'intégration scolaire.  
Le CAMSP hospitalier est spécialisé dans l'accompagnement des nouveau-nés ayant été hospitalisés en réanimation/néonatalogie : extrême prématurité, très petit poids de naissance, complications neurologiques, maladie génétique ou malformative.  
La durée d'accompagnement est limitée dans le temps. Au-delà des 6 ans de l'enfant, si besoin, une orientation vers une autre structure ou un professionnel extérieur peut être proposée.

**LIEU D'EXERCICE**

- 2 rue de Rennes, 35600 Redon

**RATTACHEMENT HIERARCHIQUE : positionnement du poste dans l'organigramme**

- Cadre socio-éducatif
- Cadre supérieur de santé mission coordination parcours
- Direction des Soins

**RELATIONS FONCTIONNELLES PRINCIPALES**

- EN INTERNE :**
  - Les équipes médicales, soignantes et administratives du CAMSP,
  - Le service social hospitalier, tout particulièrement de néonatalogie.
- EN EXTERNE :**
  - Les services sociaux du secteur médico-social,
  - Le service social de la CAF,
  - Le Conseil Départemental,
  - Les services sociaux spécialisés,
  - Tous les autres acteurs sociaux, médico-sociaux et administratifs du territoire.

**ACTIVITES**

**MISSIONS**

- L'assistant socio-éducatif a en charge des missions statutaires définies par décret (art 2. du décret du 26 mars 1993, décret du 4 février 2014).
- Elles portent sur des missions :
  - D'évaluation
  - D'aide
  - De **conseil et d'orientation**
  - De **prévention**
  - De **coordination**

Dans des domaines d'intervention en rapport avec la **maladie**, le **handicap**, la **dépendance** et la **maltraitance**.

L'assistant socio-éducatif fait partie de l'équipe multidisciplinaire médicale et soignante et contribue dans le respect de la déontologie de chacun au projet thérapeutique.

L'accompagnement social s'effectue en partenariat avec l'ensemble des acteurs du réseau social et de soins, et en amont et en aval de l'hospitalisation et/ou du suivi en consultation.

L'assistant socio-éducatif peut également participer :

- Aux actions de formation auprès du personnel des unités de soins (législation, connaissance des organismes sociaux et des différents partenaires dans le champ de l'action sanitaire et sociale ...).
- Aux projets de service des unités de soins portant sur l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients et de leur famille.

L'assistant socio-éducatif participe par ailleurs :

- Aux réunions d'équipe mensuelles du service social hospitalier,
- Aux réunions trimestrielles des services sociaux hospitaliers et établissements de santé du territoire de Santé n°5,
- A l'élaboration du projet de service et du rapport d'activité.

L'assistant socio-éducatif est par ailleurs tenu au secret professionnel et reste attentif à tout ce qui concerne le partage d'informations à caractère secret. Il/Elle transmet des informations nécessaires à la prise en charge du patient et indique strictement les renseignements utiles aux équipes médicales et soignantes dans le dossier de soins du patient.

### **ACTIVITES PRINCIPALES**

- Accompagner les parcours de soins des enfants suivis au CAMSP,
- Contribuer à la mise en place d'aides spécifiques en coordonnant le suivi des soins hospitaliers et les relais extérieurs,
- Informer et accompagner en vue de démarches administratives et juridiques,
- Mettre en place quand cela est possible des actions de prévention,
- Travailler en étroite collaboration avec les équipes médicales et soignantes,
- Inscrire au dossier de soins, les éléments sociaux indispensables à la prise en charge du patient,

L'assistant socio-éducatif doit veiller à la prise en charge des frais d'hospitalisation, permettre l'accès aux soins et faire valoir les droits des patients.

### **ACTIVITES SPECIFIQUES**

- L'assistant socio-éducatif fait partie de l'équipe pluriprofessionnelle, il est à disposition des familles pour assurer l'accompagnement nécessaire dans chacune des étapes du parcours de prise en charge de l'enfant.
- Favoriser le soutien à la parentalité et la prévention de l'épuisement parental
- Accompagner les familles dans la complétude des dossiers MDPH
- 

## ***EXIGENCES DU POSTE***

### **DIPLÔME(S) PROFESSIONNEL(S) REQUIS OU SOUHAITE(S)**

- Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.

### **EXPERIENCE(S), CONNAISSANCE(S) ET SAVOIR FAIRE REQUIS OU SOUHAITE(S)**

- Maîtrise de la législation sociale, de son évolution et les dispositifs en lien avec le handicap de l'enfant.
- Connaissance du réseau social, médico-social, administratif, associatif intra et extra hospitalier.
- Expérience professionnelle dans le domaine du handicap.

### **QUALITES REQUISES**

- Capacité d'écoute,

- Capacité d'évaluation, d'analyse et de synthèse,
- Sens du dialogue et des relations humaines,
- Esprit d'initiative,
- Intérêt pour le travail en réseau,
- Respect du secret professionnel.

**CONDITIONS D'EXERCICE**

- Quotité de temps de travail : 0,50 ETP
- Organisation du poste : travail en 2 jours/3 jours sur site ; déplacements possibles selon les situations.
- Horaire : 7h30 /jour.

**CE PROFIL DE POSTE PEUT ETRE MODIFIE EN FONCTION  
DES EVOLUTIONS DU SERVICE OU INSTITUTIONNELLES**